Assemblée Générale Mixte

10 mai 2021

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration
Alessandro Dazza – Directeur Général
Sébastien Rouge – Directeur Financier
Frédérique Berthier – Directrice Juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration



Avertissement

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2021 sous le numéro No. D.21-0167. Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre "Facteurs de risques et Contrôle Interne" de son Document d'Enregistrement Universel.

Le présent document contient des prévisions et des informations prospectives. Les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Imerys), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits.

Crédits photographiques : Photothèque Imerys, tous Droits Réservés.



Pendant le déroulé de cette Assemblée Générale, vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante :

actionnaires@imerys.com



Sommaire

1	Faits marquants	5
2	Résultats annuels 2020	17
3	Proposition de dividende	23
4	Présentation des résolutions	25
5	Rapports des Commissaires aux Comptes	52
6	Réponses aux questions	55



1

Faits marquants

Alessandro Dazza - Directeur Général



Résultats de l'année 2020 : résilience à la crise



Faits marquants

- Renforcement de la croissance organique grâce à une bonne performance commerciale soutenue par la poursuite de la reprise de la plupart des marchés finaux
- Réduction significative des coûts fixes et frais généraux
- Expansions de capacités et acquisitions ciblées pour soutenir la croissance future
- Approbation par les créditeurs du plan de réorganisation des entités talc nord-américaines
- Poursuite de la stratégie de développement durable, illustrée par le succès de l'émission d'une première obligation indexée sur des objectifs environnementaux

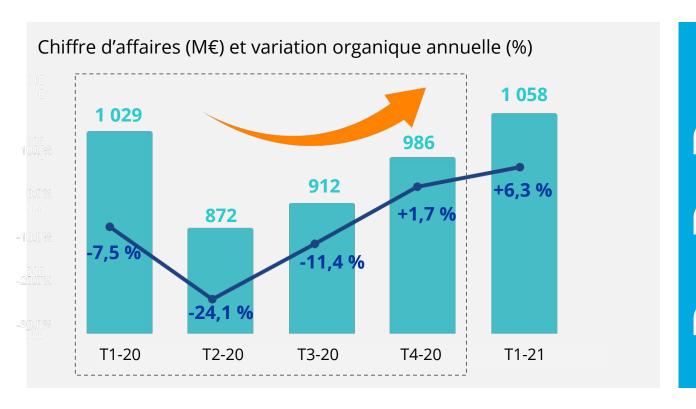


Résultats financiers 2020

- Chiffre d'affaires annuel de 3,8 milliards d'euros (- 12,8 % par rapport à l'exercice 2019)
- Marge d'EBITDA courant au second semestre (18,0 %) au-dessus du niveau de 2019
- Solide cash flow opérationnel courant net à 373 M€
- Réduction de la dette de 177 M€
- Résultat courant net de 167 M€ (- 39,7 %), résultat net impacté par des charges non récurrentes de 137 M€, principalement des dépréciations d'actifs



Rebond du chiffre d'affaires depuis le 3^e trimestre 2020



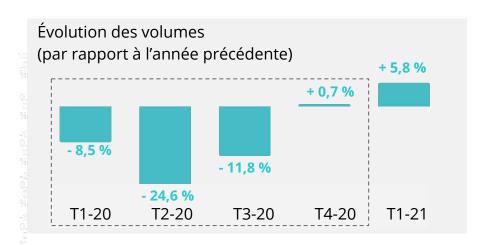
2020: **3 799 M€**

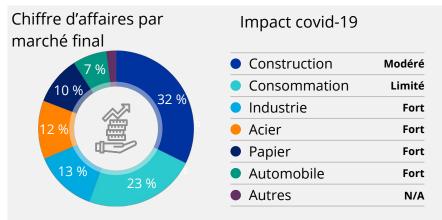
(- 10,7 % vs. 2019)

- Reprise des marchés finaux
- Impact positif de la performance commerciale
- Surperformant les marchés sous-jacents



Amélioration de la plupart des marchés du Groupe





Évolution annuelle de certains marchés finaux



Production automobile⁽¹⁾

1	Т3	T4	T1
Eur	-10%	0%	-3%
USA	0%	-1%	-5%



Production d'acier⁽²⁾

	Т3	T4	T1
Eur	-20%	+6%	+3%
USA	-26%	-12%	-5%



Production de papier(3)

	Т3	T4	T1
Eur	-23%	-17%	-20%
USA	-22%	-16%	-21%



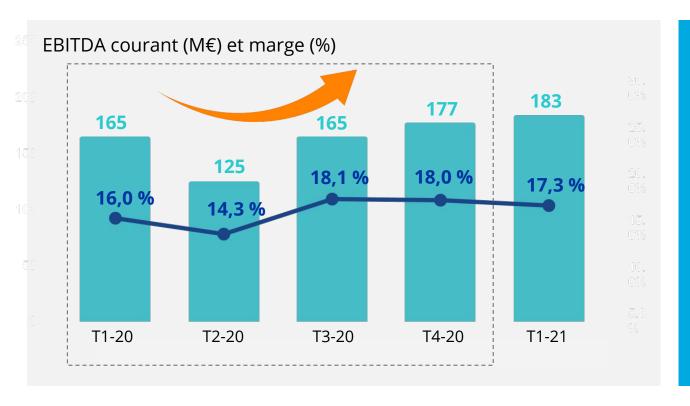
Construction(4)

	Т3	T4	T1
Eur	-10%	-7%	0%
USA	-3%	-2%	0%



 $^{(1) \} Source: \ HHS; (2) \ Source: \ Worldsteel \ Association; (3) \ Source: \ Eurograph, \ P\&P \ Council; (4) \ Construction: \ OE.$

Rebond de l'EBITDA au second semestre 2020



2020: **631 M€**

(Marge: 16,6 %)









Plan de réorganisation des entités talc nord-américaines approuvé à la majorité requise des créanciers

- Cession en février des actifs nord-américains de talc à Magris Resources pour
 223 millions de dollars
- Approbation le 14 avril du plan de réorganisation des entités talc nord-américaines avec une majorité de 79,7 % des plaignants
- Audience de confirmation du plan de réorganisation par le Tribunal compétent du District du Delaware prévue cet été
- Fin de la procédure de "Chapter 11" attendue d'ici la fin 2021, sous réserve de l'approbation finale du plan par les tribunaux compétents



Focus sur l'innovation : lancement de 70 nouvelles solutions minérales en 2020



Automobile

- Amélioration des performances des batteries lithium-ion pour véhicules électriques | Réduction des émissions de CO2
- Rigidité des plastiques utilisés dans les voitures | Véhicules plus légers
- Propriété barrière pour revêtement intérieur des pneus automobiles | Matériau plus léger et meilleures performances



Construction

- Additifs pour carrelages grand format en céramique | Dalles légères et consommation d' énergie réduite
- Nouvel additif anticorrosion dans les revêtements en poudre | Enduits décoratifs légers dans les revêtements de façade



Marchés industriels

- Alumine ultra-fine pour les abrasifs haute performance |
 Amélioration de la résistance des abrasifs
- Additifs pour isolation cryogénique : stockage de gaz liquéfié | Efficacité énergétique
- Solution pour l'industrie du ciment | Mélange projetable de haute résistance à la corrosion

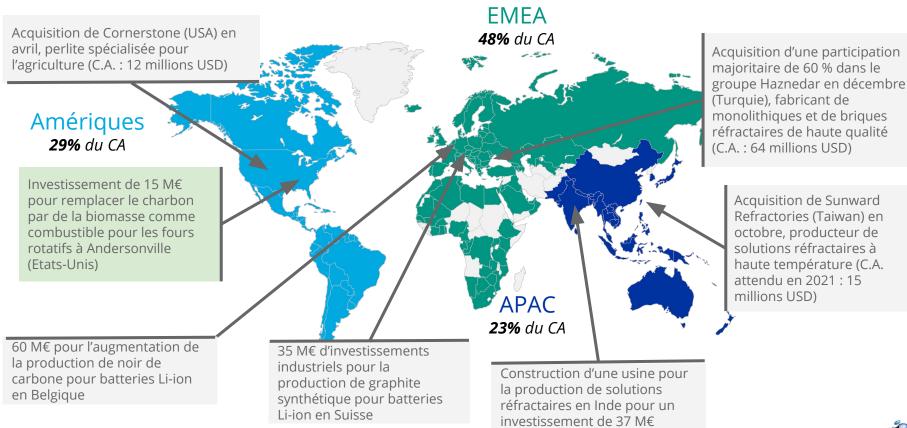


Biens de consommation

- Solutions minérales naturelles pour les cosmétiques | Respect de l'environnement
- Solutions naturelles pour une alimentation animale plus saine
 Adsorption des toxines organiques
- Couche isolante pour carton et contenants | Recyclabilité



Poursuite des investissements pour une croissance durable future





Mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de développement durable

En tant que premier fournisseur mondial de solutions spécialisées à base de minéraux, l'expertise technique et l'esprit novateur des collaborateurs permettant d'extraire et de transformer les minéraux de manière responsable et durable sur le long terme

Conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et en contribuant concrètement à 9 des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies























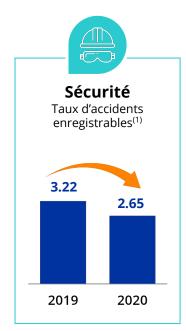


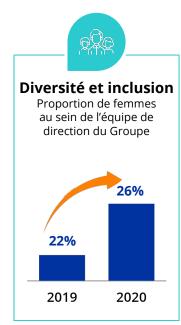


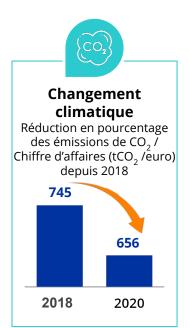




Réalisations significatives en ESG/RSE (exemples sélectionnés)

















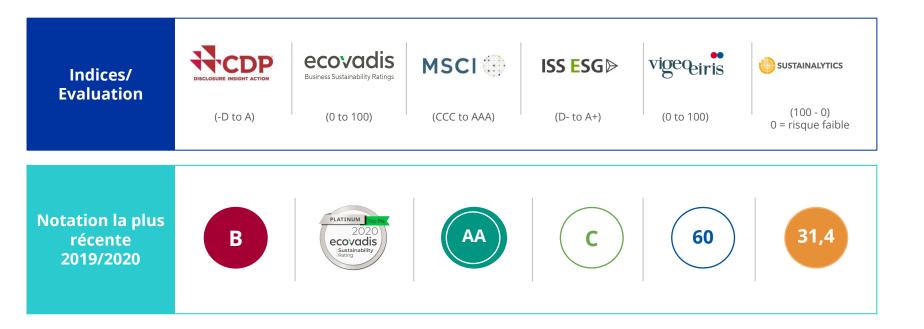






⁽¹⁾ Inclus tout accident sans arrêt de travail dès lors qu'un professionnel de santé intervient dans le traitement, même si celui-ci se limite aux premiers secours

Une performance reconnue par les principales agences de notation RSE





Lancement d'une obligation indexée sur un objectif de développement durable

- Succès du lancement d'une obligation de 300 millions d'euros indexée sur un objectif de développement durable avec un coupon annuel de 1 % à échéance 2031
- Carnet d'ordre de plus de 1,3 milliards d'euros, ce qui correspond à une sursouscription supérieure à 4x auprès d'investisseurs européens
- Obligation indexée sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025 et 2030 par rapport au chiffre d'affaires (tCO2e / millions d'euros)
- Optimisation de la structure financière du Groupe tout en démontrant la force de ses engagements RSE à long terme





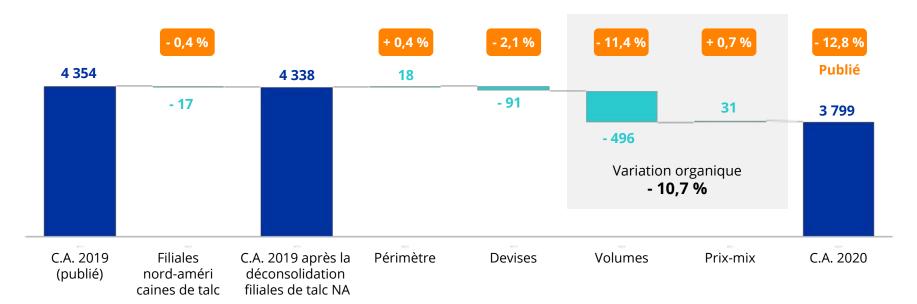
Résultats annuels 2020

Sébastien Rouge – Directeur Financier



Chiffre d'affaires

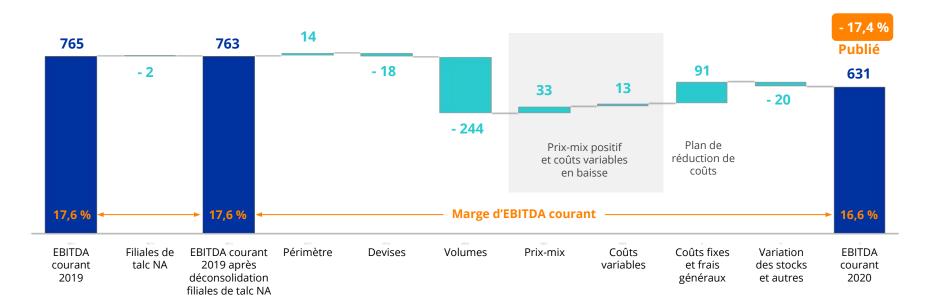
(M€)





EBITDA courant

(M€)





Résultat net

(M€)

	2019	2020	Variation
EBITDA courant	765	631	-17,4%
Résultat opérationnel courant	439	299	-32,0%
Résultat financier courant	(44) ⁽²⁾	(61)	-
Impôts courants	(114)	(66)	-
Taux d'imposition courant	28,8%	27,8%	-
Intérêts minoritaires	(4)	(4)	-
Résultat courant net, part du Groupe	277	167	-39,7%
Autres produits et charges nets	(156)	(137)	-
Résultat net, part du Groupe	121	30	-75,1%
Résultat courant net, par action, part du Groupe (en euros) (1)	€3,50	€2,03	-42,0%

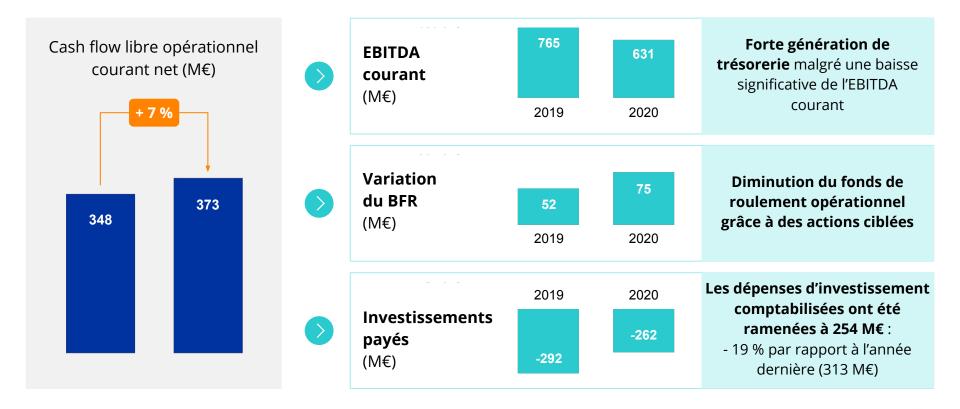
- Charges financières en ligne avec l'année précédente (hors remboursement en 2019 du placement privé libellé en yens)
- Taux d'imposition stable
- Autres produits et charges d'exploitation nets (non récurrents) en 2020
 - Correspondant essentiellement à des dépréciations d'actifs sans impact sur la trésorerie et à la réorganisation d'activités



⁽¹⁾ Nombre moyen pondéré d'actions en circulation : 82 168 061 en 2020 vs. 79 089 697 en 2019.

⁽²⁾ Dont remboursement du placement privé libellé en yens pour 17 millions d'euros

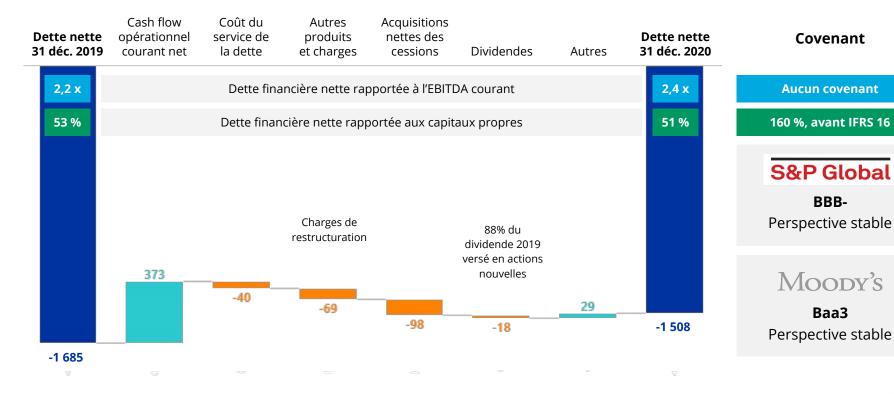
Forte génération de trésorerie





Réduction de la dette financière nette

Variation de la dette financière nette (M€, après IFRS 16)





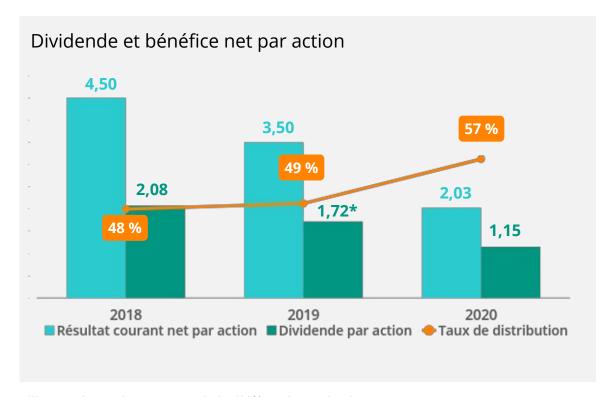


Proposition de dividende

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration



Proposition de dividende : 1,15 € par action, en numéraire





(*) proposé en actions et en numéraire (88% payé en actions)





Présentation des résolutions

Frédérique Berthier – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration



Ordre du jour

Partie Ordinaire

- approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020;
- 2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :
- 4. rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce ;
- 5. approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 :
- approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021;
- 7. approbation des éléments relatifs à la rémunération 2020 des mandataires sociaux visés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce :
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice. à Monsieur Alessandro Dazza :
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice. à Monsieur Patrick Kron :
- 10. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Kron;
- 11. renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum;
- 12. nomination de Monsieur Paris Kyriacopoulos, en tant que nouvel Administrateur;
- 13. achat par la Société de ses propres actions.

Partie Extraordinaire

- 14. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- 5. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public, à l'exclusion des offres visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et prévues à la seizième résolution :
- 16. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier;
- 17. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans une limite de 15 % de l'émission initiale ;
- 18. autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans une limite de 10 % du capital par an ;
- 19. délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, dans une limite de 10 % du capital par an ;
- délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes de fusion, apports ou autres;
- 21. limitation globale du montant nominal des augmentations de capital et des émissions de titres d'emprunt pouvant résulter des délégations et autorisations qui précèdent ;
- 22. délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription;
- 23. autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
- 24. pouvoirs pour formalités.



Comptes 2020 et dividende



Résolutions 1 à 3 : Comptes 2020, affectation du résultat et détermination du dividende

- Approbation de la gestion et des comptes sociaux (résolution 1) et consolidés (résolution 2) de l'exercice 2020
- Affectation du résultat et détermination du dividende 2020 (résolution 3)

Bénéfice de l'exercice 2020	399 820 903,31 €
Report à nouveau	+ 303 106 763,10 €
Réserve légale	- 1 002 737,00 €
Total distribuable	= 701 924 929,41 €
Versement d'un dividende de 1,15 € par action , soit sur la base des 84 940 955 actions existantes au 31 décembre 2020	- 97 682 098,25 €
Solde au report à nouveau	= 604 242 831,16 €





Conventions Réglementées



Résolution 4 : Conventions et engagements réglementés conclus par la Société

- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Aucune convention ou aucun engagement réglementé n'a été conclu par la Société au cours de l'exercice 2020
- Aucune convention réglementée ou aucun engagement conclu par la Société au cours d'un exercice précédent, et déjà approuvé par l'Assemblée Générale, ne s'est poursuivi en 2020





Rémunération des Mandataires Sociaux (say on pay)

- Vote ex-ante sur la politique de rémunération
- Vote ex-post sur la rémunération 2020



Politique de rémunération des mandataires sociaux

Principes relatifs à la détermination, la révision et à la mise en œuvre de la politique de rémunération

- La politique est arrêtée annuellement par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations et est, le cas échéant, revue en cours d'année. Elle est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale
- La politique se doit d'être respectueuse de l'intérêt social et de contribuer à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société Le Conseil veille notamment à :
 - I'adéquation de la politique à la performance et l'implication attendues des mandataires sociaux
 - I'alignement de la politique, notamment de toute rémunération variable et rémunération à long terme, avec la performance et la stratégie de la Société
 - la compétitivité de la politique avec les meilleures pratiques de marché
 - la pertinence de la politique au vu des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société
- La politique est applicable à tous les mandataires sociaux (actuels et futurs) jusqu'à sa possible modification, sous réserve, en cas de circonstances exceptionnelles, d'une possible dérogation qui serait temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société, relative aux seuls éléments de rémunération variable et rémunération en actions des dirigeants mandataires sociaux
- La politique en vigueur sera disponible sur le site internet de la Société conformément à la réglementation

Politique de rémunération 2021

- La politique de rémunération 2021 reprend les mêmes composantes que celles prévues par la politique 2020 approuvée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2020, sous réserve de modification de certains éléments concernant la part variable de la rémunération des mandataires sociaux, tel qu'explicité ci-après
- La politique de rémunération 2021 a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 17 février 2021, suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, et est soumise au vote *ex-ante* de la présente Assemblée Générale
- L'ensemble des éléments se rapportant à la détermination de la politique ainsi qu'à son contenu est détaillé dans le Document d'Enregistrement
 Universel 2020 (Chapitre 4 Gouvernement d'Entreprise) et fait partie intégrante du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Résolution 5 : Politique de rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux

Rappel: "Dirigeants mandataires sociaux" inclut le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la Société

<u>Éléments composant la politique</u> :	Dirigeants mandataires sociaux
Rémunération fixe annuelle	Oui
Rémunération variable annuelle	Oui
Rémunération variable pluriannuelle	Oui
Avantages en nature	Oui
Indemnité de fin de contrat	Oui
Indemnité de non-concurrence	Oui
Engagements de retraite	Oui
Rémunération à long terme sous forme de titres de capital ou de titres donnant accès au capital	Oui
Rémunération des membres du Conseil (anciennement jetons de présence)	Non applicable
Éléments exceptionnels :	
- rémunération exceptionnelle	Oui
- indemnité de prise de fonction	Oui



Rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux - Principes

- La rémunération 2021 des dirigeants mandataires sociaux, à savoir Patrick Kron et Alessandro Dazza, est conforme à la politique de rémunération qui vous a été présentée ci-avant
- L'ensemble des éléments de rémunération qui sont présentés dans les *slides* suivantes :
 - → ont été publiés sur le site Internet de la Société suivant les décisions de leur attribution par le Conseil d'Administration et ce, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF
 - → sont amplement détaillés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et le Document d'Enregistrement Universel 2020 (Chapitre 4 Gouvernement d'entreprise Section 4.3)



Rémunération 2021 de Patrick Kron

	Patrick Kron	
	Président du Conseil	
Rémunération fixe annuelle	250 000 euros	
Rémunération variable annuelle	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Avantages en nature	Néant	
Indemnité de fin de contrat	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Engagements de retraite	Néant	
Rémunération à long terme sous forme de titres	Néant	
Rémunération des membres du Conseil (anciens jetons de présence)	Néant	
Éléments exceptionnels (rémunération exceptionnelle ; indemnité de prise de fonction)	Néant	



Rémunération 2021 d'Alessandro Dazza

	Alessandro Dazza		
	Directeur Général		
Rémunération fixe annuelle	800 000 €		
Rémunération variable annuelle	 Critères quantitatifs: les résultat courant net et cash flow libre opérationnel (sur la base du budget) ainsi que - nouveauté 2021 - la croissance organique du Groupe, avec une pondération - nouveauté 2021 - de 40 % pour l'objectif de résultat courant net, 40 % de celui de cash flow libre opérationnel et 20 % de croissance organique du chiffre d'affaires. Les critères de déclenchement d'un versement pour les critères de résultat courant net et cash flow libre opérationnel sont alignés sur la politique générale de bonus du Groupe Imerys Critères personnels: diverses actions destinées à accélérer la croissance organique ainsi qu'à des actions adaptées afin de faire face à un environnement économique et sanitaire difficile, et au déploiement de la politique ESG Imerys (« Sustainagility ») (en ce inclus des objectifs liés à la sécurité au travail - nouveauté 2021) dans le cadre des priorités stratégiques du Groupe. 		
Rémunération variable pluriannuelle	Néant		
Avantages en nature	 Possibilité de cotiser à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (type GSC) Régimes collectifs de prévoyance (dont la couverture invalidité décès) Logement de fonction (maximum 2 ans à compter 2020) et aide à l'installation Voiture de fonction Frais de santé en vigueur au sein de la Société, de conseil en matière fiscale, d'un bilan de santé annuel 		
Indemnité de fin contrat	 En cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci Indemnité fonction de la performance économique au cours des 3 ans précédant le départ dans la limite de 2 années de rémunération Aucune indemnité en cas de départ volontaire, droit à la retraite ou faute grave ou lourde. 		
Indemnité de non-concurrence	 Obligation d'une durée de 1 an à compter de la date de cessation des fonctions, le Conseil d'Administration se réservant le droit d'exercer ou non cette clause Indemnité égale à 1 an de rémunération fixe annuelle et de la moyenne des 2 dernières rémunérations variables annuelles précédant le départ Aucune indemnité en cas de droit à la retraite 		
Engagements de retraite	• Régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies [« Art. 83 »] et [« Art. 82 »] pour un montant équivalent à 5 % de la rémunération fixe annuelle		
Rémunération à long terme sous forme de titres	75 000 actions de performance, soit 0,09 % du capital au 31 décembre 2020 (suivant décisions du Conseil et sous réserve de l'Assemblée Générale de ce jour)		
Rémunération des membres du Conseil (anciens jetons de présence)	Non applicable		
Éléments exceptionnels (rémunération exceptionnelle ; indemnité de prise de fonction)	Néant		

Résolution 6 : Politique de rémunération 2021 des membres du Conseil d'administration

Politique de rémunération arrêtée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, concernant les membres du Conseil d'Administration (en ce compris le censeur), autre que le Président du Conseil d'Administration dont les éléments étaient inclus dans la présentation de la résolution précédente concernant les dirigeants mandataires sociaux

Eléments composant la politique :	Membres du Conseil d'administration
Rémunération fixe annuelle	Non applicable
Rémunération variable annuelle	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Avantages en nature	Non applicable
Indemnité de fin de contrat	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Engagements de retraite	Non applicable
Rémunération à long terme sous forme de titres de capital ou de titres donnant accès au capital	Non applicable
Rémunération des membres du Conseil (anciens jetons de présence)	Oui
Éléments exceptionnels :	
- rémunération exceptionnelle	Oui
- indemnité de prise de fonction	Non applicable



Rémunération 2021 des membres du Conseil d'Administration

La rémunération 2021 (hors éventuelle rémunération exceptionnelle) des membres du Conseil d'Administration, autre que celle du Président du Conseil, objet de la résolution précédente sera arrêtée sur la base du **barème suivant** (tel qu'en vigueur à ce jour) et dans la limite d'un **montant maximum** annuel de 1 200 000 € :

Conseil d'Administration	Vice-Président (s'il en existe un)	 Rémunération fixe : 30 000 € / an Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
	Tous les membres du Conseil (autre que le Président) et Censeur	 Rémunération fixe : 10 000 € / an Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
Comité Stratégique	Président	Rémunération fixe : 30 000 € / an
	Tous les membres du Comité	Rémunération variable : 3 500 € / séance (avec présence)
Constat disability	Président	Rémunération fixe : 30 000 € / an
Comité d'Audit	Tous les membres du Comité	• Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence)
Comité des Nominations	Président	Rémunération fixe : 10 000 € / an
Comite des Nominations	Tous les membres du Comité	• Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence)
	Président	Rémunération fixe : 10 000 € / an
Comité des Rémunérations	Tous les membres du Comité	Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence)

Il est précisé que la rémunération variable (par séance) est diminuée de moitié en cas de participation par téléphone ou visioconférence. Lorsque le Conseil ou le Comité se réunit par télé- ou visio-conférence, à la demande de son Président ou, le cas échéant, du Secrétaire du Comité, pour des raisons de règles sanitaires en vigueur, aux termes de la politique 2021, le Conseil se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet abattement

Résolution 7 : Rapport sur les rémunérations 2020

- En application des dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, vous êtes appelés à approuver les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui incluent notamment celles relatives à la rémunération 2020 de l'ensemble des mandataires sociaux et aux ratios d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société
 - → Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2020 (Chapitre 4 Gouvernement d'entreprise Section 4.3)



Résolution 8 : Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée en 2020 à Alessandro Dazza

Rappel : Alessandro Dazza est votre Directeur Général depuis le 17 février 2020

RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE				ACTIONS DE PERFORMANCE	AVANTAGES DE TOUTE NATURE		
	Critères quantitatifs	Poids du critère	Taux de <i>payout</i>					
	Résultat courant net	50 %	34,3 %					
Rémunération annuelle	Cash flow libre opérationnel	30 %	41,3 %	Montant attribué pour 2020		41,3 %		
2020 = 800 000 €	Retour sur capitaux employés	20 %	16,7 %		Nombre d'actions de	Valorisation comptable		
			= .	performance attribué en 2020	= '			
Montant attribué pour 2020 prorata temporis (du 17 février au 31 décembre 2020)	Critères qualitatifs	Poids	Taux de réalisation (après multiplicateur de 1,15)	742 000 € soit 106 % de la rémunération fixe attribuée pour 2020	120 000 Valorisation comptable	93 230 € • Logement de fonction • Cotisations aux régime de retraite		
= 700 000 € Montant versé en 2020* = 666 667 €	Organisation et leadership, mise en oeuvre du plan de transformation, plan d'actions opérationnelles pour la conquête commerciale, réflexions stratégiques en lien avec le Conseil d'administration et mise en oeuvre du programme RSE "sustainagibility"	Taux multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2	106 %		= 2 567 760 €	supplémentaire Art.82 et régime collectif de prévoyance		

^{*} réduction volontaire



Résolution 9 : Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée en 2020 à Patrick Kron

Rappel : Patrick Kron est votre Président du Conseil depuis le 25 juin 2019, il fut également votre Directeur Général par intérim pour la période du 21 octobre 2019 au 16 février 2020

EN QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU C	ONSEIL D'ADMINISTRATION	EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE	AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE
Montant attribué en 2020 = 250 000 € Montant versé en 2020* = 239 583 €	Néant	Néant

^{*} réduction volontaire





Votre Conseil d'Administration



Résolutions 10 à 12 : composition du Conseil d'Administration

- Renouvellement, pour une durée de 3 ans, du mandat d'Administrateur de :
 - Patrick Kron (10^e résolution)
 - Marie-Françoise Walbaum (11^e résolution)
- Nomination, pour une durée de 3 ans, aux fonctions d'Administrateur de :
 - Paris Kyriacopoulos (12^e résolution)
 - → L'ensemble des informations requises concernant les administrateurs dont le renouvellement ou la nomination sont proposés à l'Assemblée Générale sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.1)
- Votre Assemblée est informée que :
 - → Ulysses Kyriacopoulos, administrateur et membre du Comité Stratégique, dont le mandat arrive à échéance ce jour, n'a pas sollicité son renouvellement
 - → le mandat de censeur auprès du Conseil de Laurent Raets a été renouvelé par décision du Conseil d'Administration de ce jour



Biographie de Paris Kyriacopoulos

Paris Kyriacopoulos



- 40 ans
- Nationalité grecque

Titulaire d'un *Bachelor of Arts* avec distinction (*cum laude*) de l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie (États-Unis) en Philosophie, Politique et Économie et d'un MBA avec distinction de l'école de commerce Harvard Business School à Cambridge (États-Unis)

2005-2007: Collaborateur junior, **Boston Consulting Group**

2010 - 2015 : Responsable de FiberLean au sein de la division Filtration & Additifs de Performance, Imerys

2016 - 2020 : Directeur Général, FiberLean Technologies Ltd.

Depuis 2013 : Administrateur, puis en 2015, Président du Conseil d'Administration, Motodynamics SA



Votre nouveau Conseil d'Administration

Composition du Conseil à l'issue de l'Assemblée Générale sous réserve de l'adoption des résolutions proposées :

Administrateur et Président du Conseil	Administrateur indépendant	
Administrateur, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité Stratégique	Administrateur indépendant	
Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administrateur non indépendant	
lienne Administrateur, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations Administrateur non indép		
Administrateur et Membre du Comité Stratégique et du Comité d'Audit Administrateur non indépe		
Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administrateur non indépendant	
Administrateur et Membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administratrice indépendante	
Administrateur et Membre du Comité d'Audit	Administratrice indépendante	
Administrateur et Membre du Comité Stratégique	Administratrice indépendante	
Administrateur et Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations	Administratrice indépendante	
Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations	Administrateur représentant les salariés	
Administrateur	Administrateur représentant les salariés	
	Administrateur et Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité Stratégique Administrateur et Membre du Comité Stratégique et Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations Administrateur et Membre du Comité Stratégique et du Comité d'Audit Administrateur et Membre du Comité Stratégique Administrateur et Membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations Administrateur et Membre du Comité d'Audit Administrateur et Membre du Comité Stratégique Administrateur et Membre du Comité Stratégique Administrateur et Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations Administrateur et Présidente du Comité des Rémunérations	

- → 10 administrateurs (hors représentants des salariés), avec :
 - 4 femmes / 6 hommes, soit une féminisation à hauteur de 40 % du Conseil
 - 6 administrateurs indépendants, soit 60 % des membres du Conseil
- → Laurent Raets occupe également les fonctions de censeur auprès du Conseil





Rachat d'actions et Annulation des actions autodétenues



Résolutions 13 et 23 : Programme de rachat d'actions et annulation d'actions autodétenues

Renouvellement du programme de rachat d'actions (conditions identiques au programme en vigueur)

- Objectifs du programme :
 - annulation ultérieure
 - → mise en oeuvre et couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attributions gratuites
 - → participation des salariés à des plans d'actionnariat
 - remise ou échange des actions à l'occasion de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions Imerys
 - → animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - autre but autorisé
- Conditions et limites de mise en œuvre du programme :
 - → Durée : 18 mois
 - → Quantum : acquisition de 10 % du capital en circulation au 1^{er} janvier 2021 (soit 8 494 095 actions) et autodétention à tout moment ne pouvant excéder 10 % du capital
 - → Prix: prix maximum d'achat de 85 € par action, pour un montant maximum de 721 998 075 €

Annulation d'actions autodétenues (conditions identiques à l'autorisation en vigueur)

- Annulation en tout ou partie des actions autodétenues par réduction du capital
- Conditions et limites de mise en œuvre :
 - → Durée : 26 mois
 - → Quantum : 10 % du capital par périodes de 24 mois





Autorisations financières et délégations au profit du Conseil



Autorisations financières et délégations au profit du Conseil d'Administration

- Rappel: Votre Conseil d'Administration dispose d'un ensemble d'autorisations financières et de délégations lui permettant d'augmenter les capitaux propres de la Société au moyen de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, ou encore par incorporation de réserves, primes, bénéfices, apports ou autres, arrivant à échéance le 9 juillet 2021
 - → Le tableau synthétique des autorisations en vigueur est disponible dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 (Chapitre 7 Informations sur la Société et le capital Section 7.3.3)
 - Ces autorisations ont été conçues pour donner au Conseil d'Administration la plus grande latitude et la plus grande flexibilité afin de décider des modalités d'émission les plus favorables et appropriées au développement de la Société et de son Groupe et les plus adaptées à l'évolution du marché et au contexte financier du moment
 - → À ce jour, ces autorisations n'ont pas fait l'objet d'une utilisation par votre Conseil d'Administration
- Lors de la présente Assemblée, il vous est ainsi proposé de renouveler, dans les mêmes conditions notamment de plafond (telles que détaillées ci-après), l'ensemble de ces autorisations et délégations pour une durée 26 mois
- Nous vous informons que :
 - → sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration ne pourrait faire usage des autorisations financières en cas de dépôt d'une offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre
 - → Les rapports des Commissaires aux comptes se rapportant aux autorisations financières et délégations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 (Chapitre 8 Assemblée générale Mixte du 10 mai 2021 Section 8.3)



Résolutions 14 à 21 : Renouvellement des autorisations financières

		Plafond (en valeur nominale)	Plafond (en % du capital social**)	Décote maximale	Durée
14º résolution	Augmentation de capital* avec maintien du droit préférentiel de souscription	75 M€ (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	≈ 44 %	Non applicable	
15 ^e résolution	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription avec faculté d'accorder un délai de priorité	15 M€ (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	≈ 8,8 %	10 %	
16 ^e résolution	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	10 % du capital (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	10 %	10 %	
17 ^e résolution	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale	Plafond identique à l'émission initiale	Non applicable	26 mois (9 juillet 2023)
18 ^e résolution	Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription	10 % du capital par an (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	10 %	10 %	(3 Junier 2023)
19 ^e résolution	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	10 % du capital par an (actions) 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	10 % (par an)	Non applicable	
20 ^e résolution	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, prime, apports ou autres	75 M€	≈ 44 %	Non applicable	
21 ^e résolution	Limitation globale applicable à toutes les augmentations de capital visées ci-dessus	75 M€ (actions), sous-plafond de 15 M€ sans droit préférentiel de souscription 1 000 M€ (autres valeurs mobilières)	≈ 44 %, sous plafond ≈ 8,8 %	Non applicable	

^{*} par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ; ** sur la base du capital au 31 décembre 2020 ; pourcentage arrondi, le cas échéant



Résolution 22 : Renouvellement d'une autorisation spécifique en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe adhérent à un PEE

		Plafond (en valeur nominale)	Plafond (en % du capital social*)	Durée
22 ^e résolution	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise de la Société ou du groupe	1,6 M€	≈ 0,94 %	26 mois (9 juillet 2023)

^{*} sur la base du capital au 31 décembre 2020 ; pourcentage arrondi,





Rapports des Commissaires aux Comptes

Frédérique Berthier - Secrétaire du Conseil Au nom des Commissaires aux Comptes de la Société



Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes 2020

- Objectif
 - Obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité et la régularité des comptes consolidés et les comptes annuels
- Opinions sur les comptes : certification sans réserve
 - Conformément aux dispositions de la réglementation européenne, nos rapports portent à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques
 - Rapport sur les comptes consolidés :
 - Dépréciations d'actifs immobilisés (y compris goodwill)
 - Evaluation des provisions pour démantèlement des sites industriels et réhabilitation des sites miniers
 - Evaluation des conséquences financières liées au litige Talc
 - Rapport sur les comptes annuels :
 - Evaluation des titres de participation
- Vérification du rapport de gestion et des autres documents à destination des actionnaires
 - Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels
 - Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce

Autres rapports des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale
- Il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Rapports à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 21^e résolutions)
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe (22^e résolution)
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital (23º résolution)



6

Réponses aux Questions

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration Alessandro Dazza – Directeur Général



Merci de votre attention

Pour plus d'information : <u>www.imerys.com</u>

Ou sur les réseaux sociaux :

- @imerys
- in www.linkedin.com/company/imerys/
- www.facebook.com/imerysgroup/

